

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240304\_P\_043  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance**

**Objet : Signature d'une convention avec « THERA'PATTOUNE » pour la mise en place de 12 séances de médiation animale dans le cadre des actions FPT (Fonds Public et territoire) en faveur des enfants de 3-5 ans accueillis dans les Accueils de Loisirs du territoire.**

Le Président,

N° 20240304\_P\_043

Décide

De signer une convention avec :

**OBJET**

**THERA'PATTOUNE**  
**Le Bouchat**  
**43620 SAINT PAL DE MONS**

Pour la mise en place de 12 séances de médiation animale :  
Objectifs : Un travail autour de l'animal qui permet de développer la motricité, la curiosité, d'affronter ses peurs, de repousser ses limites, et d'éveiller des sens ; mais sans oublier de susciter du rire et de trouver du bien-être.

**Dates :** De Mars à Novembre 2024

**Participants :** Enfants de 3-5 ans accueillis dans les accueils de loisirs du territoire.

**Montant :** 1596€ TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 4 Mars 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240304-20240304\_P\_043-AU  
Reçu le 12/03/2024